



Que puis-je faire après; Titre de Sejour APS

Par **Cany2013**, le **08/08/2013 à 11:25**

Bonjour,
J'ai étudié en France (master 2) et après cela, j'ai demandé pour les 6 mois de l'APS (autorisation Provisoire de Séjour) pour trouver un emploi. Maintenant, si je ne serais pas en mesure de trouver un emploi comment puis-je prolonger mon titre de séjour?
Puis-je demander de situation d'auto entrepreneur ou un autre choix?
Cordialement

Par **sheryne77**, le **08/08/2013 à 22:09**

bonjour
pourriez vous m éclairer en qoi consiste la situation d auto entrepreneur
merci d avance